

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776873-MCF ATR cat 2 n°3

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Maître ou maîtresse de conférences /Arts et Techniques de la Représentation / Arts
plastiques et Visuels

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Hauts de France
Département :	NORD
Adresse :	ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (Master COMUA). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Deux équipes de recherche ont fusionné en 2005 pour créer le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, Matérialité dont les activités intéressent l'architecture, le paysage et la ville. Le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, revue scientifique de rang A, (index Avery) rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheurs de l'unité de recherche. Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les doctorants et les chercheurs de l'école (8 HDR, 9 professeurs, une quinzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (Université de Lille). Les recherches passées et en cours, les publications et valorisations des travaux du Lacth montrent une expertise en matière de connaissance et du devenir de l'héritage architectural et paysager du XXe siècle qui s'est manifestée récemment par la participation aux différents volets du programme « architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle ».

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution***Mission et activités principales :**

L'enseignant.e réalise des propositions pédagogiques en correspondance avec la description des attentes pour les trois années du cycle de licence et deux années de master dans le cadre des formations à l'architecture et au paysage.

Il/elle aura plus précisément pour mission d'accompagner les étudiants dans une exploration approfondie de la représentation du corps, en particulier à travers des ateliers pratiques de modèle vivant. Il s'agira d'aborder le corps humain sous différents aspects : sa relation à l'espace, les effets de la lumière, de la couleur et les techniques diverses de représentation, à différentes échelles. Ces ateliers ont pour but d'offrir aux étudiants une compréhension sensible et nuancée du corps humain, essentielle à leur formation en architecture et paysage. Cet enseignement pratique sera accompagné d'un apport théorique.

Le/la candidat.e définira un enseignement du dessin d'objet, de paysage, d'architecture, en lien avec les outils appropriés, en tenant compte des nouvelles technologies ; il pourra aussi proposer une approche du volume, du modelage ou de l'installation.

Charges pédagogiques : 320 h en présence devant l'étudiant par an

Elles seront précisées en fonction du candidat retenu, de l'équipe pédagogique et du projet d'établissement et correspondent actuellement à :

Enseignement en licence (archi+paysage) : 260 h (TD art pla)

Licence 1, Semestre 1 : 32 heures (architecture et paysage)

Licence 1, Semestre 2 : 40 heures (architecture et paysage)

Licence 2, Semestre 3 : 40 heures (architecture)

Licence 2, Semestre 4 : 40 heures (architecture)

Licence 3, Semestre 5 : 40 heures (architecture)

Licence 3, Semestre 6 : 40 heures (architecture)

Enseignement en master (architecture et paysage) : 48 h (TD art pla)

Master 1 et 2 : 2 TD de 24 heures en enseignement transdisciplinaire avec l'atelier de projet (architecture et/ou paysage)

Cours magistral (architecture ou paysage) : 12 h

En licence ou en master, thème libre en fonction des propositions du candidat.

- **Perspectives d'évolution des charges pédagogiques** : par rapport aux axes de développement de l'école et par rapport au LMD dans le cursus des études d'architecture et de paysage : l'enseignant pourra prendre des responsabilités notamment au sein du cycle doctoral.

- **Autres tâches** : direction d'étude des PFE, suivi des stages, participations aux différents jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école (CA, CFVE, CPS).

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Une solide expérience pédagogique est nécessaire, dans l'enseignement supérieur les arts plastiques et visuels. Le projet pédagogique devra mettre en avant cette expérience et des propositions liées aux compétences attendues. Le candidat sera en capacité d'accompagner les étudiants dans une démarche plastique exigeante, intégrant le processus de conception, tout en favorisant la créativité et l'innovation. Il devra maîtriser différents outils de représentation et d'expression graphiques, être capable de les mettre en relation et les dépasser par un œil critique. L'enseignant encadrera des travaux et projets ouverts sur les thématiques artistiques contemporaines afin d'encourager les étudiants à explorer des approches variées de la représentation, en lien avec les problématiques actuelles de l'art et de la société. Il s'agira d'encourager l'étudiant à questionner la matérialité et les processus qui y conduisent en mettant à sa disposition tout un panel d'outils d'expression visant à l'autonomie d'un langage plastique

singulier. Le/la candidat.e s'attachera dans ses propositions pédagogiques à l'étude et la représentation du corps, de l'objet, du paysage et du contexte urbain dans leur rapport à la spatialité et leur dimension esthétique, sensuelle et/ou politique. **Impératif** : capacité à organiser et diriger un travail avec un modèle pour du dessin de nu. Il enseignera différents médiums et supports du dessin traditionnel et contemporain : dessin à main levé, croquis, fusain, encres... en restant ouvert aux technologies du numérique.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/la candidat.e intégrera une équipe pluridisciplinaire ouverte à des pédagogies innovantes. Une attention sera ainsi portée aux modes d'évaluation et à leur cohérence avec les compétences enseignées. Il/elle participera à des activités de recherche liées à l'art contemporain, des collaborations transdisciplinaires, et organisera des événements culturels.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée

DNSEP ou équivalent, artiste plasticien engagé sur la scène de l'art contemporain, nationale ou internationale. Pratique de la langue anglaise appréciée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP de LILLE

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr